

## Règlement du Duathlon de Douai 2022

### Article 1 :

Le Triathlon Club de Douai organise son 14 -ème Duathlon le dimanche 16 octobre 2022 sur le site du Parc Jacques Vernier à Douai.

Toutefois suivant les conditions météorologiques, le départ et/ou l'arrivée pourront être délocalisés au niveau de la salle des sports Paul Langevin à Waziers (en face du parc Jacques Vernier). Une information sera mise en ligne sur le site internet du club.

Le présent règlement s'appuie sur la réglementation sportive de la FFTRI consultable sur le site : [www.fftri.com](http://www.fftri.com)

Le simple fait de s'inscrire à la présente compétition implique de connaître et accepter le présent règlement.

Les concurrents doivent être conscients des risques inhérents à une d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident/blessure/dommages corporel/incapacité/décès survenu à un Concurrent, à l'exception d'accidents ayant pour cause directe un manquement par l'Organisateur à ses obligations légales et réglementaires.

En outre, l'Organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tout biens/matériels /équipements personnels avant pendant et après la course. Il appartient aux Concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

### Article 2 :

		FORMAT		Distance réelle en mètres		
	Discipline	Jeune	Adulte	CàP	Vélo	CàP
<b>Epreuve 1</b>	Duathlon	XS (jeune)		2.1 km	9 km	1,2 km
<b>Epreuve 2</b>	Duathlon	S A partir de cadet		3,5 km	22 km	3,5 km
<b>Epreuve 3</b>	Duathlon		L	7 km	44 km	7 km

### Article 3 :

Les inscriptions se feront par internet uniquement :

<https://inscriptions-prolivesport.fr/duathlon-de-douai-2022>

Pour les 3 formats XS, S et L jusqu'au jeudi 13 octobre 2022 à 23h00.

Au-delà de ses dates, il ne sera plus possible de s'inscrire.

Les inscriptions sur place ne seront pas possibles.

## Planning Dimanche 16 octobre 2022

	Épreuve 1 :	Épreuve 2 :	Épreuve 3 :
- Catégories concernées	XS jeune	S(cadet)	L
<b>Horaires</b>			
- Ouverture du retrait des dossards	A partir de 07H30	A partir de 07H30	A partir de 07h30
- Clôture des inscriptions	13 octobre 2022	13 octobre 2022	13 octobre 2022
- Ouverture de l'aire de transition	10H00	07H45	10H45
- Fermeture de l'aire de transition	10H50	08H50	12h05
- Exposé d'avant course (Briefing)	10H55	08H55	12H10
- Départ de la course	11H00	09H00	12H15
- Arrivée du premier concurrent	11H30	10h15	14H45
- Arrivée du dernier concurrent	12H00	11h00	16H00
- Clôture de la course	12H00	11h30	16h30
- Remise des récompenses	13H00	13H00	16h30

## Inscription

	Épreuve 1 : XS	Épreuve 2 : S	Épreuve 3 : L
<b>Tarif</b>			
- Clôture des inscriptions	13 octobre 2022	13 octobre 2022	13 octobre 202
- Licencié FFTRI compétition			
- Licencié ITU	15 €	30 €	70 €
- Licencié FFTRI Loisir	15 €	30 €	70 €
- Non Licencié FFTRI	+ 2 € de Pass Compétition	+ 5 € de Pass Compétition	+ 40 € de Pass Compétition

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'Organisateur, et, en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier motivées par des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tout risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'Organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés en totalité. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation quelle qu'elle soit du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption.

### Article 4 :

#### **Pour participer au format L :**

Tous les licenciés **FFTRI** Compétition et Loisir peuvent participer.  
Les licenciés Loisir FFTRI devront souscrire un Pass Compétition pour la journée, moyennant une majoration tarifaire permettant d'être assuré en responsabilité civile sur la course.

Ils devront également présenter un certificat médical portant la mention « non contre-indication du Duathlon ou du Sport ou du Triathlon en compétition », de moins d'un an »

Les non licenciés FFTRI devront souscrire un Pass Compétition pour la journée, moyennant une majoration tarifaire permettant d'être assuré en responsabilité civile sur la course. Ils devront également présenter un certificat médical portant la mention « non contre-indication du Duathlon ou du Sport ou du Triathlon en compétition », de moins d'un an »

Tous les licenciés ITU devront souscrire un Pass Compétition pour la journée (à remplir mais gratuit) permettant d'être assuré en responsabilité civile sur la course.  
Pour les mineurs juniors licenciés ou non une autorisation du responsable légal sera demandée lors de l'inscription en ligne.

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte

### **TEMPS LIMITE :**

**Après Course à pied N° 1 et Vélo : 2H45**

**Passé cette limite, tout concurrent sera disqualifié et se verra refuser le départ sur la partie course à pied N°2**

### **Pour participer au format S :**

Tous les licenciés **FFTRI** Compétition et Loisir.

Les licenciés Loisir FFTRI devront souscrire un Pass Compétition pour la journée, moyennant une majoration tarifaire permettant d'être assuré en responsabilité civile sur la course.

Ils devront également présenter un certificat médical portant la mention « non contre-indication du Duathlon ou du Sport ou du Triathlon en compétition », de moins d'un an »

Les non licenciés FFTRI devront souscrire un Pass Compétition pour la journée, moyennant une majoration tarifaire permettant d'être assuré en responsabilité civile sur la course. Ils devront également présenter un certificat médical portant la mention « non contre-indication du Duathlon ou du Sport ou du Triathlon en compétition », de moins d'un an »

Les licenciés ITU devront souscrire un Pass Compétition (à remplir mais gratuit) pour la journée permettant d'être assuré en responsabilité civile sur la course.

Pour les mineurs cadets et juniors licenciés ou non une autorisation du responsable légal sera demandée lors de l'inscription en ligne.

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte

## **Pour participer au format XS (réservés aux jeunes – Benjamins/Minimes)**

Tous les licenciés **FFTRI** Compétition et Loisir.

Les licenciés Loisir FFTRI devront souscrire un Pass Compétition pour la journée (à remplir mais gratuit) permettant d'être assuré en responsabilité civile sur la course.

Ils devront également présenter un certificat médical portant la mention « non contre-indication du Duathlon ou du Sport ou du Triathlon en compétition », de moins d'un an »

Les non licenciés FFTRI devront souscrire un Pass Compétition pour la journée (à remplir mais gratuit) permettant d'être assuré en responsabilité civile sur la course.

Ils devront également présenter un certificat médical portant la mention « non contre-indication du Duathlon ou du Sport ou du Triathlon en compétition », de moins d'un an »

Les participants étant mineurs, une autorisation du responsable légal sera demandée lors de l'inscription en ligne.

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte

### Article 5 :

Le retrait des dossards se fera sur le site (en fonction de la météo Parc Jacques Vernier ou Salle de sport Paul Langevin à Waziers)

- Le dimanche 16 octobre 2022 à partir de 07h30

Pour retirer votre dossard, vous devrez obligatoirement vous munir des pièces suivantes :

- La licence et d'une pièce d'identité.

### Article 6 :

La puce chronométrage doit être portée à la cheville gauche jusqu'à la fin de l'épreuve. En cas d'abandon le duathlète doit la ramener soit à l'arbitre soit à l'organisateur. En cas de perte, elle sera facturée 30 euros.

### Article 7 :

Un briefing d'avant course est prévu avant le départ. Les points les plus importants du règlement y seront rappelés, les consignes de l'organisateur et de sécurité, ainsi que les consignes de l'arbitre principal.

### Article 8 :

La présence du duathlète au briefing est obligatoire. En cas d'absence, le participant qui prendra quand même le départ de la course engagera sa responsabilité.

Article 9 :

Chaque cycliste devra respecter le code de la route en toute circonstance. La route n'est pas fermée à la circulation et ceux pour les 3 formats.

Article 10 :

Les sanctions possibles et les pénalités sont celles prévues par le règlement de la FFTRI.

Article 11 :

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dus à un mauvais état de santé, ou au non-respect du code de la route, ou des consignes de l'organisation. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol du matériel.

Article 12 :

En s'inscrivant, chaque compétiteur renonce à faire valoir quelconques revendications face au Triathlon Club de Douai, ceci concernant blessures, décès, vol ainsi que les dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant au cours de la manifestation, ou lors des déplacements d'aller et retour et du séjour.

Chaque concurrent qui participe à la compétition, le fait sous sa propre responsabilité ou celle de ses parents pour les mineurs.

Article 13 :

En cas d'événement(s) imprévu(s), les organisateurs de cette manifestation se réservent le droit de prendre toutes les décisions reconnues nécessaires pour son bon déroulement, voire son annulation le cas échéant.

Il est précisé que les droits d'inscriptions ne seront pas remboursés.

Article 14 :

De par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Duathlon de Douai, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

Article 15 : **COVID 19**

**LA SITUATION SANITAIRE POUVANT EVOLUER, DES CONSIGNES SANITAIRES POURRONT ETRE MIS EN LIGNE LA SEMAINE PRECEDENT LA COURSE.**

**AFIN DE NOUS AIDER AU MIEUX, NOUS VOUS DEMANDERONS DE LES RESPECTER  
LE CAS ECHEANT.**